

Cote du document:	EB 2008/94/R.25
Point de l'ordre du jour:	11 g)
Date:	5 septembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F

Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Modification des accords de prêt et de financement pour:

**1) le Projet de renforcement de la
compétitivité de l'économie rurale dans
le département de Yoro (prêt n° 743-
HN), République du Honduras; et**

**2) le Projet en faveur de l'accès des
petits producteurs aux chaînes de
valeur et aux marchés (prêt n° 729-NI
et don DSF-8009-NI), République du
Nicaragua**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Ladislao Rubio

Chargé de programme
téléphone: +39-06-5459-2575
courriel: l.rubio@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39-06-5459-2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées aux accords de prêt et de financement pour:

- 1) le Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro (prêt n° 743-HN), République du Honduras; et
- 2) le Projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés (prêt n° 729-NI et don n° DSF-8009-NI), République du Nicaragua

telles qu'elles figurent respectivement aux paragraphes 8 et 16.

Mémoire du Président

Modification des accords de prêt et de financement pour: 1) le Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro (prêt n° 743-HN), République du Honduras; et 2) le Projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés (prêt n° 729-NI et don n° DSF-8009-NI), République du Nicaragua

I. République du Honduras

A. Généralités

1. À sa quatre-vingt-douzième session, en décembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 4,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 7,13 millions d'USD) à la République du Honduras, à des conditions particulièrement favorables, afin de contribuer au financement du projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro (PROMECOM). Ce montant s'inscrivait dans l'allocation fixée pour le Honduras au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) pour 2007-2009. Ce projet, dont le coût total s'élève à 13,88 millions d'USD, est cofinancé par un prêt de 4,00 millions d'USD octroyé par la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), une contribution du gouvernement à hauteur de 1,05 million d'USD et une contribution des bénéficiaires à hauteur de 1,69 million d'USD. L'accord de prêt a été signé en mars 2008 et a été ratifié par le Congrès du Honduras en juin 2008. Compte tenu des efforts déployés afin de remplir les conditions requises pour l'entrée en vigueur du prêt, le projet devrait démarrer en novembre 2008.

Incidence de la crise alimentaire et mesures prises pour y faire face

2. L'économie hondurienne a été durement frappée par la hausse rapide des cours mondiaux des produits alimentaires, comme en témoigne l'aggravation des niveaux de pauvreté, tendance qui devrait se poursuivre à court et à moyen terme. La plupart des Honduriens, notamment ceux qui vivent en milieu rural, sont des acheteurs nets de denrées alimentaires et pâtissent donc de la flambée des prix et la variabilité de la production vivrière nationale. Par ailleurs, l'accroissement de la demande et la hausse des prix des produits alimentaires ainsi que la poursuite du processus d'intégration économique en Amérique centrale offrent aux petits exploitants des possibilités de participer à des marchés dynamiques tels que ceux favorisés par le PROMECOM.

Principaux objectifs du projet

3. L'objectif du projet en matière de développement est de réduire sensiblement la pauvreté qui sévit chez les populations rurales du département de Yoro. Il s'agit d'améliorer la capacité d'organisation et les pratiques de gestion des territoires des ruraux pauvres, y compris des groupes autochtones, ainsi que le positionnement de leurs produits sur les marchés. La mise en œuvre du projet aura pour effet de renforcer les organisations rurales, de permettre une gestion territoriale durable et de mieux faire bénéficier les petits exploitants des services fournis par les prestataires d'assistance technique et les institutions financières. Tel que conçu à l'origine, le projet aurait bénéficié directement à 9 000 ménages de petits producteurs (45 000 personnes vivant en milieu rural), dont 2 000 ménages autochtones.

B. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt

4. Suite à l'augmentation de l'allocation fixée pour le Honduras au titre du SAFF lors de la dernière révision¹, le Gouvernement du Honduras a officiellement demandé au FIDA, en mai 2008, d'accroître le montant du prêt accordé au titre du PROMECOM de 2,25 millions d'USD environ. Grâce à ce prêt supplémentaire, 1 700 autres familles de petits exploitants pourront produire et commercialiser plus de céréales, de lait et de légumes, contribuant ainsi à accroître la disponibilité de denrées alimentaires sur le marché intérieur et en Amérique centrale.
5. Pour accroître le montant du prêt comme il est envisagé, la République du Honduras contractera un emprunt régi en substance par les mêmes conditions que celles approuvées par le Conseil d'administration en décembre 2007. Les objectifs, les composantes et la stratégie du projet restent ceux décrits dans le document de conception du projet et dans l'accord de prêt. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt sont les suivantes:
 - a) allocation d'un montant additionnel de 1,52 million d'USD en faveur de la composante 'pénétration et positionnement sur les marchés', au titre de la catégorie de dépenses 'fonds d'initiative commerciale';
 - b) allocation d'un montant additionnel de 0,36 million d'USD en faveur de la composante 'développement organisationnel et gestion du territoire', au titre de la catégorie de dépenses 'services contractuels'; et
 - c) allocation d'un montant additionnel de 0,37 million d'USD pour l'administration et la gestion, au titre de la catégorie de dépenses 'traitements du personnel'.

Coût total du projet

6. Ces ressources additionnelles, associées à l'augmentation de la contribution du gouvernement et des bénéficiaires (voir le paragraphe suivant), porteront le coût total du projet de 13,88 millions d'USD à 16,7 millions d'USD, et comporteront les affectations de fonds suivantes: i) composante 'pénétration et positionnement sur les marchés': de 5,0 millions d'USD à 6,9 millions d'USD; ii) composante 'développement organisationnel et gestion du territoire': de 5,3 millions d'USD à 6,4 millions d'USD; et iii) gestion et administration: de 2,6 millions d'USD à 3,4 millions d'USD.

Financement du projet

7. Le financement du projet sera révisé comme suit: i) le montant du prêt du FIDA passera de 4,55 millions de DTS à 5,98 millions de DTS (soit d'environ 7,13 millions d'USD à 9,4 millions d'USD); ii) la contribution du gouvernement passera de 1,05 million d'USD à 1,18 million d'USD; et iii) la contribution des bénéficiaires passera de 1,69 million d'USD à 2,16 millions d'USD. Le montant du prêt octroyé par la BCIE reste inchangé (4,0 millions d'USD).

C. Recommandation

8. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution ci-après:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Honduras un prêt supplémentaire, libellé en diverses monnaies, d'un montant équivalant à un million quatre cent trente mille droits de tirage spéciaux (1 430 000 DTS), venant à échéance le 15 novembre 2047 ou avant cette date, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-douzième session en décembre 2007.

¹ Les notes de pays pour tous les pays «actifs» sont mises à jour une fois par an afin de refléter l'évolution des variables population rurale, RNB et performance puis présentées pour information au Conseil d'administration à sa session de décembre, dans le cadre du rapport annuel sur le SAFF.

II. République du Nicaragua

A. Généralités

9. À sa quatre-vingt-onzième session, en septembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé un prêt et un don à la République du Nicaragua pour financer le projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés (PROCAVAL). Le prêt du FIDA, d'un montant de 2,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 3,9 millions d'USD) a été accordé à des conditions particulièrement favorables et était complété par un don d'un montant de 2,55 millions de DTS au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette. Le montant total des fonds alloués s'inscrivait dans l'allocation fixée pour le Nicaragua au titre du SAFP pour 2007-2009. Ce projet, d'un coût total de 21,7 millions d'USD, était cofinancé par un prêt d'un montant de 2,0 millions d'USD accordé par la BCIE, un prêt d'un montant de 6,0 millions d'USD du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (Fonds de l'OPEP) et des contributions du gouvernement, à hauteur de 4,4 millions d'USD, ainsi que des bénéficiaires, à hauteur de 1,4 million d'USD. L'accord de financement a été signé en janvier 2008 et a été ratifié par le Congrès du Nicaragua en mai 2008. Des efforts sont déployés afin de remplir les conditions requises pour l'entrée en vigueur du prêt, et le projet devrait démarrer en novembre 2008.

Incidence de la crise alimentaire et mesures prises pour y faire face

10. Face à la crise suscitée par la flambée des prix des produits alimentaires et des intrants, le Gouvernement du Nicaragua a formulé la Stratégie nationale de production alimentaire, pour garantir la disponibilité de céréales de base (haricots, maïs et riz) tant sur le marché intérieur que pour l'exportation vers des pays voisins. La stratégie vise à intégrer 67 000 petits agriculteurs dans la production nationale de céréales de base. Dans une note officielle adressée au FIDA, le Ministère de l'agriculture souligne à cet égard que le groupe cible de la stratégie, à savoir les populations rurales pauvres, est le même que celui du FIDA et que, comme le PROCAVAL, la stratégie s'attaque à la crise des prix des produits alimentaires.

Principaux objectifs du projet

11. Le but du projet est de permettre à la population visée de jouer un rôle dans les processus socioéconomiques aux échelons local et national, afin d'accroître ses revenus et ses perspectives d'emploi. Plus spécifiquement, le projet: i) encouragera la participation des petits producteurs dans des chaînes de valeur d'une importance stratégique; ii) favorisera la diversification des revenus; et iii) contribuera à l'atteinte des objectifs et des cadres de résultats établis par l'Institut de développement rural, en alignant les activités menées au titre du projet sur ses objectifs institutionnels. Tel que conçu à l'origine, le projet aurait bénéficié à 8 000 ménages de petits producteurs, pour la plupart regroupés au sein de coopératives et autres associations rurales, à 8 400 ménages de journaliers, qui seront embauchés pour exécuter la composante du projet relative aux routes rurales et à 2 500 ménages vulnérables.

B. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

12. Suite à l'augmentation de l'allocation fixée pour le Nicaragua au titre du SAFP lors de la dernière révision², le gouvernement a officiellement demandé au FIDA, en avril 2008, de relever le montant du financement accordé au titre du PROCAVAL. Plus précisément, il a demandé des fonds supplémentaires d'un montant de 0,78 million de DTS (équivalant approximativement à 1,22 million d'USD) sous forme d'un prêt et d'un don, de 0,39 million de DTS chacun (soit environ 0,61 million d'USD). Ce financement supplémentaire permettra d'accroître la capacité de production et les

² Voir la note de bas de page 1.

revenus de 1 200 autres ménages de petits exploitants et de faire en sorte que la production de ceux-ci soit écoulee sur le marché intérieur et en Amérique centrale.

13. Les fonds supplémentaires envisagés au titre du prêt et du don seront accordés à la République du Nicaragua en substance aux mêmes conditions que celles approuvées par le Conseil d'administration en septembre 2007. Les objectifs, les composantes et la stratégie du projet resteront ceux décrits dans le document de conception du projet et dans l'accord de financement. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement sont les suivantes:
 - a) élargissement de la composante relative à la participation aux chaînes de valeur dans le cadre d'alliances stratégiques, en renforçant le Fonds pour la stratégie nationale de production alimentaire;
 - b) création d'une nouvelle catégorie de dépenses au titre de l'appui au Fonds pour la stratégie nationale de production alimentaire, pour un montant approximatif de 1 million d'USD; et
 - c) allocation d'un montant de 0,22 million d'USD afin de renforcer les services d'assistance technique fournis au titre de la catégorie de dépenses 'fonds pour les initiatives locales'.

Coût total du projet

14. Ces ressources additionnelles, associées à l'augmentation de la contribution des bénéficiaires (voir le paragraphe suivant), porteront le coût total du projet de 21,6 millions d'USD à 22,9 millions d'USD environ. Par conséquent, les fonds alloués à la composante 'chaînes de valeur' passeront de 10,3 millions d'USD à 11,6 millions d'USD; les fonds alloués à la catégorie de dépenses 'fonds pour les initiatives locales' passeront de 3,24 millions d'USD à 3,46 millions d'USD; et 1,0 million d'USD sera alloué au nouveau Fonds pour la stratégie nationale de production alimentaire.

Financement du projet

15. Le financement du projet sera révisé comme suit: i) le montant du prêt accordé par le FIDA passera de 2,55 millions de DTS à 2,94 millions de DTS (soit d'environ 3,9 millions d'USD à 4,5 millions d'USD); ii) le montant du don sera lui aussi relevé, passant de 2,55 millions de DTS à 2,94 millions de DTS (soit d'environ 3,9 millions d'USD à 4,5 millions d'USD); et iii) la contribution des bénéficiaires passera de 1,4 million d'USD à 1,5 million d'USD. Les contributions des cofinanceurs et du gouvernement resteront inchangées.

C. Recommandation

16. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Nicaragua un prêt supplémentaire, libellé en diverses monnaies, d'un montant équivalant à trois cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (390 000 DTS), venant à échéance le 1^{er} août 2047 ou avant cette date, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-onzième session en septembre 2007.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Nicaragua un don supplémentaire, libellé en diverses monnaies, d'un montant équivalant à trois cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (390 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-onzième session en septembre 2007.

Le Président
Lennart Båge

